

La prévention et la prise en charge de la maltraitance Un travail en réseau

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant ce 20 novembre, l'ONE souhaite rappeler son implication dans la prévention et la prise en charge de la maltraitance infantile.

En effet, la Convention des Droits de l'Enfant prescrit en son article 19 que « *l'enfant doit être protégé contre toute forme de violences, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle. L'Etat établit des programmes pour prévenir les mauvais traitements et pour traiter les victimes.* »

En Belgique francophone, l'aide aux enfants victimes de maltraitance est une politique transversale qui se situe à l'intersection des missions confiées à l'Office de la Naissance et de l'Enfance et à l'Aide à la jeunesse.

Les travailleurs médico-sociaux (TMS) de l'ONE proposent des services d'accompagnement aux familles dès le début de la grossesse et, si les parents le souhaitent, jusqu'à la sixième année de leur enfant. Lorsqu'ils se trouvent confrontés à des situations (à risque) de maltraitance, les TMS peuvent bénéficier de l'aide et de l'encadrement de Référents maltraitance. Ces derniers agissent, à cet égard, comme des « articulateurs » de réseaux, susceptibles de mettre en contact des intervenants sociaux, juridiques ou médicaux ou de transmettre leurs inquiétudes à une équipe SOS Enfants.

14 équipes « SOS Enfants » agréées et subsidiées par l'Office sont réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles ont développé des modalités spécifiques de prise en charge et de traitement des différentes situations recouvrant la notion de maltraitance, en mettant prioritairement le focus sur l'enfant, le travail avec son entourage et le réseau d'aide local.

En 2014, ces équipes SOS Enfants ont reçu 5619 signalements pour des enfants maltraités, qui ont conduit à 3592 prises en charge. La maltraitance sexuelle représente la part la plus importante des diagnostics (35,51%). La maltraitance physique pointe en deuxième position (22,31%), suivie de la négligence grave (22,11%) et de la maltraitance psychologique (17,15%).



Caty GUILLAUME
Responsable
Service Communication Externe

GSM : 0486 50 51 53
caty.guillaume@one.be